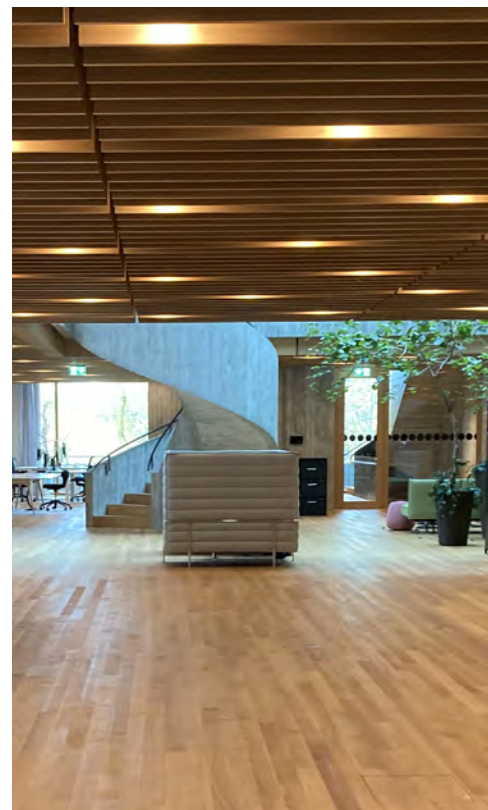




Rapport annuel 2022 de la Conférence suisse des hautes écoles

SHK | CSHE | CSSU | CSSA

Schweizerische Hochschulkonferenz
Conférence suisse des hautes écoles
Conferenza svizzera delle scuole universitarie
Conferenza svizra da las scolas autas

Page de couverture :

Aperçu du nouveau bâtiment "Belo Horizonte"
de l'Institut de santé tropicale et publique Suisse
(Swiss TPH), qui est associé à l'Université de Bâle.

© Swiss TPH Joachim Pelikan

Impressum

Éditeur : Secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
Téléphone : +41 58 462 96 96
E-Mail : shk-cshe@sbfi.admin.ch
Site internet : www.shk.ch
Rédaction : Isabella Brunelli
Mise en page : Communication SEFRI
Berne, juin 2023

ISSN 2504-2165

Pour télécharger la publication : www.shk.ch

© 2023 Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Inhalt

Avant-propos du Président	5
1 Principaux thèmes et décisions liés à la politique des hautes écoles	6
1.1 Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle suisse et répartition des tâches	6
1.1.1 Planification stratégique 2025-2028, points forts et répartition des tâches	6
1.1.2 Coûts de référence LEHE 2025-2028 : définition des groupes de domaine d'études et des coûts de référence par étudiant	7
1.1.3 Stratégie nationale Open Research Data : plan d'action et projet Open Science – phase B	7
1.2 Évaluation selon l'article 69 LEHE	8
1.3 Contributions liées à des projets 2017-2020 : rapport sur l'évaluation finale des projets P-3, P-14 et P-16	9
1.4 Examen de la création d'un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique	9
1.5 Admission aux hautes écoles spécialisées	10
1.5.1 Domaine de la santé	10
1.5.2 Bonnes pratiques de swissuniversities	10
1.6 Médecine	11
1.6.1 Rapport final et évaluation du programme spécial en médecine humaine	11
1.6.2 Numerus clausus et capacités d'accueil en médecine	11
1.6.3 Test d'aptitude aux études de médecine : plan d'urgence COVID-19	12
1.6.4 Procédure de sélection aux études de médecine : coûts extraordinaires imputables à la pandémie de coronavirus	12
1.6.5 Appellation « universitaire » des hôpitaux participant à la recherche et à l'enseignement universitaires	13
1.6.6 Projet de relevé des coûts pour la formation universitaire et la recherche en médecine humaine (EKOH)	13
1.7 Initiative sur les soins infirmiers : mandat de swissuniversities	14
2 Autres thèmes et dossiers liés à la politique des hautes écoles	15
2.1 Accréditation	15
2.1.1 Renouvellement de l'accréditation institutionnelle	15
2.1.2 Accréditation : critères de qualification pour les enseignants des hautes écoles	15
2.1.3 Renouvellement intégral du Conseil suisse d'accréditation	16
2.1.4 Proposition de plusieurs cantons concernant la mise en place d'espaces de discussion autour de questions politico-stratégiques	17
2.1.5 Proposition de la Conférence des cantons concordataires au sens du concordat sur les hautes écoles	18
2.2 Gestion des événements exceptionnels (COVID-19/Ukraine)	18
2.3 Rapport « Positionnement des écoles supérieures »	18

2.4	Activités accessoires du personnel scientifique des HEU et des HES	19
2.5	Droit aux contributions des HEU et des HES	19
2.6	Aktuelle Finanzierung der Hochschulen.	20
2.6.1	Contributions de base en 2022	20
2.6.2	Contributions d'investissements et des participations aux frais locatifs	21
2.6.3	Contributions liées à des projets.	21
2.7	En bref	22
2.8	Affaires statutaires	23
3	Finances CSHE.	25
3.1	Comptes annuels 2022	25
3.2	Compte de résultat 2022	25
3.3	Bilan CSHE au 31 décembre 2022	25
3.4	Budget 2023	26
4	Conférence suisse des hautes écoles	27
4.1	Composition.	27
4.1.1	Présidence	27
4.1.2	Conférence plénière	27
4.1.3	Conseil des hautes écoles.	28
4.1.4	Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles	28
4.2	Autres organes de la Conférence suisse des hautes écoles.	29
4.2.1	Comité permanent du monde du travail	29
4.2.2	Comité permanent pour la médecine universitaire	29
4.2.3	Bureau des constructions des hautes écoles	29
4.2.4	Conférence spécialisée	30
4.2.5	Secrétariat CSHE	31
4.3	Représentation de la CSHE dans d'autres organes.	31
Annexe		32
	Contributions liées à des projets 2021-2024	32
	Liste des programmes et tableau synoptique de leur financement (en CHF)	32
	Liste des abréviations.	33

Avant-propos du Président



Marquée par une pandémie de COVID-19 encore bien présente, mais également par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'année 2022 nous a elle aussi réservé son lot de surprises.

Confrontées à des enjeux majeurs, les hautes écoles et les institutions de recherche ont fait face ; les activités d'enseignement et de recherche se sont poursuivies malgré la crise sanitaire, et les mesures se sont multipliées pour venir en aide aux étudiants et aux chercheurs ukrainiens. C'est ainsi qu'ont été mises en place différentes solutions – exonération de taxes d'études, recours à un fonds pour cas de rigueur, financement de cours de langue, suivi psychologique. Les résultats sont là et les efforts déployés forcent l'admiration : un grand merci à toutes les parties prenantes !

La CSHE a avant tout consacré ses travaux 2022 d'une part à la planification stratégique de swissuniversities en vue du message FRI 2025-2028, et d'autre part à la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et à la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux. Dans ce contexte, swissuniversities a formulé pour l'ensemble de l'espace suisse des hautes écoles les défis et les priorités à venir ainsi que les mesures transversales à engager. Le Conseil des hautes écoles a considéré que les orientations de la planification stratégique de swissuniversities ainsi que les priorités et les mesures qu'elle avait définies assuraient la qualité de l'espace suisse des hautes écoles. La Confédération peut désormais s'appuyer sur une base solide pour le message FRI 2025-2028. Quant aux cantons, qui agissent en qualité de collectivités responsables des hautes écoles, ils disposent dorénavant d'un socle commun sur lequel se fonder au niveau national pour déployer leur stratégie respective.

Au programme 2022 figuraient d'autres thématiques liées aux hautes écoles, parmi lesquelles les conditions d'admission au domaine de la santé dans les hautes écoles spécialisées, la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, l'évaluation selon l'art. 69 LEHE et l'examen de la création d'un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique – autant de sujets auxquels la CSHE s'est consacrée de manière approfondie.

Le dossier Horizon Europe et Erasmus+ a lui aussi été au cœur des discussions de la CSHE. L'association de la Suisse aux programmes européens reste l'objectif du Conseil fédéral. Notre pays ayant pour le moment le statut d'État tiers, des mesures transitoires ont dû être initiées. Elles comprennent le financement direct par la Confédération des acteurs de la recherche et de l'innovation en Suisse qui participent à des projets européens et, en parallèle, l'octroi d'aides par les organes d'encouragement (bourses, soutien aux PME, etc.). En ce qui concerne le domaine de la formation, les mesures se traduisent par le financement de programmes de mobilité ainsi que par la possibilité pour les hautes écoles suisses de prendre part à l'initiative « universités européennes ». Pour ce qui est de la recherche et de l'innovation, le Conseil fédéral a intensifié ses relations tant européennes qu'extra-européennes, renforçant entre autres ses liens avec les États-Unis, Israël et le Royaume-Uni.

Permettez-moi de vous remercier toutes et tous, membres de la CSHE et autres partenaires du domaine des hautes écoles, pour votre engagement sans faille. Si notre organe a rempli ses objectifs en 2022, c'est en grande partie grâce à vous. L'avenir s'annonce riche en défis. Nous les relèverons ensemble et je m'en réjouis.

Conférence suisse des hautes écoles

A blue ink signature, likely of Guy Parmelin, written in a cursive style.

Conseiller fédéral Guy Parmelin, Président

1 Principaux thèmes et décisions liés à la politique des hautes écoles

1.1 Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle suisse et répartition des tâches

1.1.1 Planification stratégique 2025-2028, points forts et répartition des tâches

Se fondant sur la planification commune de swissuniversities, la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux sont des éléments centraux du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) pour la période 2025 à 2028 et servent de base à la fixation du montant total des coûts de référence en vue de la détermination des contributions de base (voir également ch. 1.1.2). La coordination comporte la définition des priorités et des mesures transversales nécessaires à leur mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

En 2022, le Conseil des hautes écoles s'est penché sur la planification stratégique de swissuniversities pour les années 2025 à 2028 ainsi que sur ses propositions concernant la définition de la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux. Lors de sa séance de février 2022, il a pris connaissance d'un premier rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux. À cette occasion, il a invité swissuniversities à prendre adéquatement en considération les demandes du comité Petition Academia (pétition 21.2026) et de la Session des femmes (pétitions 21.2039, 21.2050, 21.2051, 21.2052) concernant l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique, cette prise en compte devant intervenir à la lumière de l'état de mise en œuvre et des résultats des mesures prises jusqu'à présent, mais aussi en coordination avec les autres acteurs FRI concernés. Il a également chargé swissuniversities de joindre à sa planification stratégique un rapport assorti de chiffres sur les mesures prises dans les domaines de l'encouragement de la relève scientifique et de l'égalité des chances. En ce qui concerne la relève scientifique, le rapport doit notamment étudier l'évolution des engagements à des postes inférieurs au niveau professoral au cours des périodes FRI 2017-2020 et 2021-2024.

Après discussion en Conférence plénière, le Conseil des hautes écoles a soutenu lors de sa séance de novembre 2022 les orientations de la planification stratégique de swissuniversities, considérant que de manière générale, les priorités fixées ainsi que les mesures s'y rapportant favorisaient la qualité de l'espace suisse des hautes écoles. Il a pris connaissance, en les approuvant, des points forts suivants pour la période FRI 2025-2028 :

- développer les types de hautes écoles en renforçant leur profil, flexibiliser les prestations et favoriser l'essor de l'interdisciplinarité ;
- maintenir l'excellence dans le contexte international ;
- encourager la relève scientifique, atténuer la pénurie de personnel qualifié et réduire les cas d'abandon des études ;
- promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion ;
- protéger la liberté et l'intégrité scientifiques au service de la société ;
- assurer la transformation numérique ;
- promouvoir la science ouverte (Open Science) ;
- œuvrer à une société durable.

Dans l'optique de la détermination du montant total des coûts de référence, le Conseil des hautes écoles a de plus chargé swissuniversities de proposer une priorisation et une postériorisation de ces points forts en fonction des trois scénarios financiers ayant été définis dans le mandat.

Sur proposition de swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a défini, pour la période FRI 2025-2028, la médecine humaine et vétérinaire comme disciplines particulièrement onéreuses et pris en compte des instruments communs à plusieurs domaines d'études, qui génèrent des coûts : les infrastructures et les services pour la génération, le traitement et le stockage de données et d'informations scientifiques ; le calcul à haute performance ; les procédés d'imagerie ; l'élevage et l'expérimentation animale. Il a en outre recommandé de considérer la possibilité de financer les infrastructures communes concernées dans ces domaines en vertu de l'art. 47, al. 3, LEHE et souligné que la répartition des tâches devait être définie dans le cadre des processus prévus par la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2023.

1.1.2 Coûts de référence LEHE 2025-2028 : définition des groupes de domaine d'études et des coûts de référence par étudiant

Le modèle de répartition des contributions fédérales de base allouées aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées (HES) en vertu de la LEHE est calculé sur la base des coûts de référence par groupe de domaines d'études et par étudiant. Il s'agit des coûts moyens de l'enseignement, auquel s'ajoute une part des coûts de la recherche nécessaire à un enseignement de qualité. En vertu de la LEHE, les coûts de référence par domaine d'études et par étudiant permettent de pondérer les étudiants dans le modèle de répartition des contributions de base, et servent d'autre part de base à la détermination du montant total des coûts de référence par le Conseil des hautes écoles. Le calcul des coûts de référence est fixé dans l'ordonnance CSHE sur les coûts de référence.

Lors de sa séance de novembre 2022, la Conférence plénière a défini pour la période FRI 2025-2028 les coûts de référence par groupe de domaines d'études et par étudiant. Sur la base des expériences passées, elle a déterminé huit domaines pour les HES et à nouveau trois domaines pour les universités. En complément aux coûts moyens de l'enseignement, elle a fixé, comme pour la période en cours, la part des coûts de la recherche à 85 % pour les universités et à 50 % pour les HES en vue de la pondération des étudiants par groupe de domaines d'études dans le modèle de répartition des contributions de base.

1.1.3 Stratégie nationale Open Research Data : plan d'action et projet Open Science – phase B

Le terme générique « Open Science » désigne diverses initiatives visant à favoriser l'ouverture de la science. L'Open Access (libre accès aux publications scientifiques) et l'Open Research Data (libre accès aux données de recherche) constituent des aspects essentiels de l'Open Science. La Stratégie nationale suisse Open Research Data (stratégie ORD) énonce les objectifs et les principes fondamentaux du paysage ORD suisse. Elle définit le cadre dans lequel s'inscrivent le développement des pratiques basées sur le partage des données de la recherche en Suisse ainsi que les infrastructures et les services nécessaires au soutien des chercheurs.

Après avoir pris connaissance de la stratégie ORD et l'avoir approuvée en 2021, le Conseil des hautes écoles a discuté du plan d'action correspondant lors de sa séance de février 2022 ([www.swissuniversities.ch > Thèmes > Digitalisation > Open Research Data > Stratégie nationale et plan d'action > Downloads](https://www.swissuniversities.ch/themen/digitalisation/open-research-data/strategie-nationale-et-plan-daction-downloads)) et en a pris acte en l'approuvant dans le cadre de la procédure par correspondance qui a suivi. Ce plan d'action a

été élaboré sous la direction de la délégation Open Science de swissuniversities (DelOS) et a bénéficié d'un large soutien de tous les acteurs ayant pris part à sa conception (comité de swissuniversities, Fonds national suisse [FNS], domaine des EPF, Académies suisses des sciences). Il comprend notamment la structure de gouvernance, composée de l'ORD Strategy Council et de deux Sounding Board, les objectifs, concrétisés dans quatre champs d'action et un certain nombre de mesures, ainsi que les responsabilités des acteurs. En outre, il contient un aperçu du financement et du calendrier de mise en œuvre. Par ailleurs, suite aux discussions menées lors de la séance de février, le Conseil des hautes écoles a approuvé, par voie de correspondance, la demande de financement de swissuniversities relative au projet bénéficiant de contributions liées à des projets Open Science – phase B (2022-2024) pour un montant d'environ 32 millions de francs. Ce projet représente la principale contribution de swissuniversities à la mise en œuvre des mesures du plan d'action.

Lors de la séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Open Science et des travaux menés par l'ORD Strategy Council. En ce qui concerne le projet Open Science – phase B, il a approuvé la libération de la contribution financière et les objectifs proposés avec indicateurs pour l'année 2023.

1.2 Évaluation selon l'article 69 LEHE

Conformément à l'article 69 LEHE, le Conseil fédéral soumet tous les quatre ans à l'Assemblée fédérale un rapport portant sur les points suivants : l'utilisation des fonds publics ; les effets du système de financement sur les budgets de la Confédération et des cantons et sur leurs hautes écoles, les disciplines et les autres institutions du domaine des hautes écoles soumises à la LEHE ; la compétitivité des hautes écoles ; la capacité des diplômés à trouver un emploi et leur entrée en activité. Pour ce faire, le Conseil fédéral consulte préalablement le Conseil des hautes écoles. La première évaluation a porté en particulier sur les organes communs visés par la LEHE, leur coordination et le système de financement selon la LEHE. Les travaux ont été suivis par un groupe d'accompagnement composé de représentants de la Conférence spécialisée, de swissuniversities, du Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG CDIP) et du comité permanent du monde du travail.

Dans l'ensemble, l'évaluation attribue de bonnes notes aux organes communs de coordination des hautes écoles et au système de financement selon la LEHE. Après discussion en séance plénière, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance des deux rapports finaux de l'évaluation réalisée par les bureaux Interface et BSS lors de sa séance de novembre. Il a fait siennes les conclusions globalement positives sur la coordination et le financement selon la LEHE et a également discuté des résultats et de l'analyse du SEFRI sur les points critiques. Il a par ailleurs soutenu la proposition du SEFRI de poursuivre les mesures sur certaines thématiques. Dans le domaine de la coordination, celles-ci concernent, en particulier la structure de la CSHE, l'implication de participants avec une voix consultative et les rapports entre le Conseil suisse d'accréditation (CSA) et l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ). En matière de financement, il convient de continuer à traiter les points concrets soulevés par l'évaluation ayant trait en particulier aux différents instruments de financement, comme la question de la pondération des diplômes pour la répartition des contributions de base. Il s'agira par ailleurs d'examiner la cohérence des accords de financement intercantonaux avec la LEHE.

1.3 Contributions liées à des projets 2017-2020 : rapport sur l'évaluation finale des projets P-3, P-14 et P-16

Durant la période de subventionnement 2017-2020, le Conseil des hautes écoles a soutenu 16 projets, approuvés au sens de l'art. 59 LEHE, par le biais des contributions liées à des projets. Quatre de ces projets n'ont pas été reconduits pour la période 2021-2024 et ont donc fait l'objet d'une évaluation finale par le SEFRI conformément à l'art. 51, al. 4, O-LEHE. Il s'agissait des projets suivants : le programme spécial visant l'augmentation du nombre de diplômes en médecine humaine (voir ch. 1.6.1), la stratégie contre la pénurie de personnel qualifié dans les professions de la santé (P-3), l'espace d'innovation en biocatalyse (P-14) et la conceptualisation et mise en œuvre d'un centre suisse pour une communication sans obstacle (P-16). L'évaluation a été menée par econcept AG, Zurich et sa société partenaire Strategos SA, Lausanne.

Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport sur l'évaluation finale, des résultats et des indications concernant l'utilisation de l'instrument des contributions liées à des projets et les a approuvés. D'une manière générale, l'évaluation a porté sur les prestations et les objectifs définis dans les propositions de projets et sur les objectifs et les indicateurs fixés dans la convention de prestations. Les résultats de l'évaluation sont mitigés. Ainsi, en ce qui concerne l'optimisation future de cet instrument, le rapport préconise des mesures d'améliorations importantes, telles que la formulation d'objectifs réalistes, la mise en place d'une structure pérenne et la garantie d'un suivi continu de la mise en œuvre des projets. En revanche, la collaboration interuniversitaire entre les hautes écoles universitaires (HEU) et les HES est jugée positive, car elle permet de tirer des enseignements qui pourront être mis à profit pour des projets autres que ceux bénéficiant de contributions liées à des projets. L'évaluation a en outre mis en lumière le risque d'effet d'aubaine, qu'il faut réduire autant que possible. Enfin, elle recommande de contrôler fréquemment que les projets répondent aux exigences posées. Le rapport d'évaluation (y compris l'évaluation du programme spécial en médecine humaine) est disponible sur le site de la CSHE (<http://www.shk.ch> ; en allemand avec résumé en français).

1.4 Examen de la création d'un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique

Le groupe de projet mis en place en 2021 par le Conseil des hautes écoles pour examiner la pertinence de créer un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique a poursuivi ses travaux en 2022. L'analyse portait en priorité sur la mise en place d'une structure aussi légère que possible (le modèle du réseau doit aussi être examiné), assumant uniquement des tâches de soutien et de conseil (le strict nécessaire doit être la règle), et d'un financement par les hautes écoles et par swissuniversities. Sous la conduite d'un représentant du canton de Berne et d'une représentante du SEFRI, le groupe de projet se compose de représentants du canton de Genève, de swissuniversities, des Académies suisses des sciences, du FNS et d'Innosuisse. Le professeur Edwin Constable de l'Université de Bâle intervient en tant qu'expert indépendant.

En novembre 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport final du groupe de travail et l'a approuvé. Il s'est rallié aux recommandations du groupe de projet : celui-ci a clairement confirmé la nécessité d'un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique doté de fonctions de conseil. Le centre doit non seulement rassembler les données et les connaissances nationales en matière d'intégrité scientifique et mettre en place une base de données, mais également assumer des fonctions de conseil et de médiation pour les hautes écoles et les chercheurs individuels ainsi qu'un rôle de communication dans ce domaine. Ce faisant, les hautes écoles restent compétentes pour mener les enquêtes et prendre les décisions

qui s'en suivent. L'autonomie des hautes écoles n'est ainsi pas affectée et la protection commune de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'enseignement peut être renforcée. D'après le groupe de projet, il est important que le centre dispose d'un comité d'experts composé de trois à cinq (anciens) chercheurs reconnus par la communauté scientifique et nommés par le Conseil des hautes écoles. L'organe de direction doit être rattaché aux Académies et placé sous la surveillance et la responsabilité du groupe d'experts. Le centre de compétence doit être soutenu par le biais d'un financement de base de la part du Conseil des hautes écoles et par des émoluments. Le Conseil des hautes écoles a chargé le groupe de projet d'élaborer un projet d'ordonnance et de le lui remettre en vue de la séance de novembre 2023. Le groupe de projet doit également l'informer sur l'évolution attendue des coûts pour la Confédération et les cantons.

1.5 Admission aux hautes écoles spécialisées

1.5.1 Domaine de la santé

Les travaux et discussions visant à préparer une nouvelle réglementation pour l'admission au bachelor dans le domaine d'études de la santé sont en bonne voie. En mai, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport d'analyse du bureau BSS portant sur les règles d'admission et la pratique en matière d'admission dans le domaine de la santé au sein de cinq hautes écoles spécialisées (BFH, OST, HES-SO, SUPSI, ZHAW) et a approuvé sa publication sur le site de la CSHE. Il a constaté que les règles d'admission et la pratique des HES pour les filières de formation du domaine de la santé étaient très hétérogènes, complexes et dépendantes de nombreux facteurs. Il convient donc de procéder à des évaluations plus poussées en vue d'élaborer des solutions en matière de conditions d'admission. Le Conseil des hautes écoles a également discuté des valeurs de référence proposées par le groupe de travail de la Conférence spécialisée (cantons de BE, GR, TI, VD, VS, ZH, secrétariat général de swissuniversities, SG CDIP, comité permanent du monde du travail de la CSHE, division Formation professionnelle du SEFRI ; direction : secrétariat de la CSHE). Nécessaires pour la suite des travaux, ces valeurs concernent des principes importants pour l'admission, les voies d'accès pour les diplômés de la formation professionnelle, la procédure de sélection et l'expérience du monde du travail. Elles doivent servir à préparer, dans une prochaine étape, la formulation d'un concept en vue d'une future réglementation de l'admission aux études. Le Conseil des hautes écoles a demandé à la Conférence spécialisée de poursuivre les travaux relatifs à une nouvelle réglementation en s'appuyant sur les résultats de la discussion.

1.5.2 Bonnes pratiques de swissuniversities

L'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur l'admission aux hautes écoles spécialisées est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. À la demande du Conseil des hautes écoles, swissuniversities a révisé son guide de bonnes pratiques concernant l'admission aux études de bachelor dans les hautes écoles spécialisées et le lui a remis en vue de la séance de février. Ce guide fait notamment référence aux nouvelles bases légales de la Confédération et des cantons en matière d'admission et aux recommandations de swissuniversities concernant l'expérience du monde du travail. Il reprend également les bonnes pratiques en vigueur, élaborées sur mandat du SEFRI et en concertation avec les organisations du monde du travail pour promouvoir et renforcer la perméabilité entre la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles spécialisées. Le guide contient en outre les modalités réglant l'admission des diplômés de la formation professionnelle supérieure à des études de bachelor HES. Après s'être penché sur les bonnes pratiques de swissuniversities lors de sa séance de février, le Conseil des hautes écoles en a pris formellement acte par voie de correspondance.

1.6 Médecine

1.6.1 Rapport final et évaluation du programme spécial en médecine humaine

Dans le cadre du message FRI 2017-2020, le Conseil fédéral et le Conseil des hautes écoles de la CSHE avaient lancé, il y a bientôt six ans, le programme spécial « Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine ». Doté d'un budget de 100 millions de francs, ce programme avait pour mission d'augmenter durablement le nombre de diplômes de master en médecine humaine et de le porter au minimum à 1300 par année d'ici 2025. L'augmentation des capacités de formation devrait contribuer à réduire la dépendance de la Suisse vis-à-vis des médecins étrangers et à garantir le fonctionnement de son système de santé.

Lors de sa séance de février 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport de swissuniversities concernant le programme spécial en médecine humaine et remercié swissuniversities pour son travail. D'une part, le rapport final constate que les démarches pour augmenter les capacités d'accueil se sont déroulées comme prévu et que l'objectif sera vraisemblablement atteint à compter de 2025. D'autre part, il relève les mesures prises par les hautes écoles pour renforcer l'interprofessionnalité, la médecine de premier recours et la mobilité des étudiants lors du passage du niveau bachelor au niveau master et pour encourager la différenciation des programmes d'études. Par ailleurs, le programme spécial en médecine humaine a également fait l'objet d'une évaluation menée par econcept dans le cadre des contributions liées à des projets 2017-2020. Lors de sa séance de novembre 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport et de son bilan positif et les a approuvés. Cette évaluation attribue également de bonnes notes au programme. Elle confirme la création de nouvelles places d'études et la réalisation des objectifs dans les délais fixés ainsi que les effets des mesures dédiées au renforcement de l'interprofessionnalité, de la médecine de premier recours, de la différenciation des programmes d'études et de la mobilité. Au semestre d'automne 2022, les hautes écoles universitaires ont proposé un total de 1440 places d'études au niveau bachelor, soit 385 places de plus qu'en 2016.

Le Conseil des hautes écoles a chargé swissuniversities de poursuivre son suivi de l'évolution de la situation dans les hautes écoles et de lui remettre en 2026 un rapport final portant sur l'atteinte des objectifs, notamment l'augmentation du nombre de diplômes. Le rapport sur le programme spécial en médecine humaine du 2 décembre 2021 et l'évaluation d'econcept sont disponibles sur le site de la CSHE.

1.6.2 Numerus clausus et capacités d'accueil en médecine

Numerus clausus 2022/2023

Un numerus clausus s'applique à l'admission au bachelor en médecine (médecine humaine, dentaire, vétérinaire et en chiropraxie) dans les universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich, à l'Université de la Suisse italienne (USI) et à l'ETH Zurich. Comme le nombre d'inscriptions enregistrées à la date de référence (15 février 2022) dépassait largement les capacités d'accueil annoncées par les cantons et par le Conseil des EPF (6147 inscriptions pour 2510 places, soit nettement au-dessus des valeurs déterminées selon la formule « capacités plus 20 % »), le Conseil des hautes écoles a de nouveau recommandé en février 2022 aux cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, de Fribourg, du Tessin et de Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer le numerus clausus pour l'année académique 2022/2023 et de sélectionner les étudiants au moyen du test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse (AMS). Ce test s'est déroulé le 8 juillet 2022.

Capacités d'accueil en médecine

En novembre 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance des capacités d'accueil en première année de bachelor et en première année de master dans les domaines de la médecine humaine, dentaire, et vétérinaire pour l'année académique 2023/2024. Les capacités d'études en première année de bachelor en médecine humaine restent stables pour 2023/2024, après la forte hausse des capacités des années précédentes. Seule l'USI augmente ses capacités d'accueil de 15 places en bachelor. Les capacités d'études en master restent identiques. En médecine dentaire, le nombre de places reste également stable pour 2023/2024. En médecine vétérinaire, seule l'université de Berne enregistre une augmentation de 6 places au niveau bachelor.

Comme les années précédentes, l'Université de Bâle réserve 15 places en 2023/2024 pour les étudiants en bachelor de médecine humaine inscrits à l'USI. Par ailleurs, l'USI collabore également avec l'Université de Berne, qui offre 15 places d'études au niveau bachelor. Les 372 places en première année de médecine à l'Université de Zurich incluent de nouveau 40 étudiants du « track Saint-Gall » et 40 étudiants du « track Lucerne », qui poursuivront leurs études dans le programme de master commun « Université de Zurich – Université de Saint-Gall » ou « Université de Zurich – Université de Lucerne ». En outre, à l'Université de Zurich, 20 places au maximum sont réservées aux étudiants en chiropraxie en première année de bachelor et de master.

1.6.3 Test d'aptitude aux études de médecine : plan d'urgence COVID-19

2022, la procédure de sélection aux études de médecine était encore marquée par la pandémie de coronavirus. Lors de sa séance de février 2022, le Conseil des hautes écoles a approuvé, sur demande de swissuniversities, un plan d'urgence concernant la réalisation du test d'aptitude aux études de médecine 2022 (test AMS), comme il l'avait déjà fait les deux années précédentes. À cette fin, il a défini deux scénarios de repli au cas où le test ne pouvait pas avoir lieu le 8 juillet comme prévu. Le premier scénario proposait un report du test au 12 août 2022 et le second une sélection pour les études de médecine sur la base des taux de réussite cantonaux au test AMS avec prise en compte des notes de maturité. Le test AMS a toutefois pu être réalisé le 8 juillet 2022, et ce, sous une forme raccourcie et sans pause de midi (structure choisie indépendamment de la situation sanitaire).

1.6.4 Procédure de sélection aux études de médecine : coûts extraordinaires imputables à la pandémie de coronavirus

Dans le cadre de sa responsabilité opérationnelle concernant la procédure d'admission aux études de médecine, swissuniversities est chargée de l'établissement du budget et de la gestion du financement. En ce qui concerne la procédure de sélection, y compris l'organisation du test AMS, les coûts sont couverts en partie par les recettes provenant de la taxe de participation et pour le reste par les cantons proportionnellement à leurs étudiants inscrits au test.

Au total, les dépenses correspondant au déroulement du test AMS en 2022 ont dépassé le budget d'environ 90 000 francs. Cette situation s'explique par la baisse des recettes provenant des taxes de participation (faible nombre d'inscriptions) et l'augmentation des coûts de location des locaux de test. Lors de sa séance de novembre, la Conférence plénière a pris acte du fait que l'exercice 2022 de swissuniversities afficherait un

déficit probable de 120 000 francs pour la procédure de sélection aux études de médecine par rapport aux prévisions budgétaires 2022. Conformément à la décision de la Conférence plénière du 29 novembre 2019, elle a confirmé à swissuniversities la prise en charge par les cantons de ces coûts supplémentaires justifiés, proportionnellement au nombre de leurs étudiants participant au test. Le résultat du calcul définitif du déficit au début de l'année 2023 ne s'élevait heureusement qu'à 37 214 francs.

1.6.5 Appellation « universitaire » des hôpitaux participant à la recherche et à l'enseignement universitaires

La Suisse ne dispose à l'heure actuelle d'aucune réglementation nationale concernant l'appellation « hôpital universitaire ». La dénomination des hôpitaux est du ressort des cantons responsables des universités. Dans la pratique, chaque canton choisit par quelle procédure et sous quelles conditions il décide de désigner un hôpital comme « universitaire ». En 2019, la CSHE et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont octroyé un mandat d'élaboration d'une nomenclature uniforme à l'échelle nationale des hôpitaux participant à la formation en médecine humaine, l'objectif étant pour ces deux organes de s'appuyer sur les résultats des travaux pour émettre des recommandations communes à l'intention des cantons responsables des universités ou des hôpitaux. Le bureau d'étude Interface Politik-studien a été chargé d'élaborer les bases et de rédiger un rapport. Un groupe d'accompagnement composé de représentants du Comité permanent pour la médecine universitaire, de la CDS et des hautes écoles a suivi l'avancement des travaux avec le soutien administratif du secrétariat de la CSHE. Les travaux ont été conduits entre avril 2020 et août 2021 et leurs résultats ont fait l'objet d'une consultation.

En février 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du Rapport sur l'appellation « universitaire » des hôpitaux participant à la recherche et à la formation universitaires. Celui-ci propose une nomenclature dont les critères permettent de répartir les hôpitaux en cinq types, indépendamment de leur dénomination actuelle. Tenant compte des propositions du Comité permanent pour la médecine universitaire et de la CDS, le Conseil des hautes écoles a décidé de poursuivre les travaux, l'étape suivante consistant à élaborer, sur la base du rapport, des recommandations qui seront présentées au Conseil des hautes écoles et à la CDS d'ici mi-2023. Dans cette optique, il a mis sur pied un nouveau groupe de travail chargé de limiter si possible les types d'hôpitaux de la nomenclature et d'étudier les conséquences légales et financières des dénominations.

1.6.6 Projet de relevé des coûts pour la formation universitaire et la recherche en médecine humaine (EKOH)

Sur mandat de la CSHE, le projet « Relevé des coûts pour la formation universitaire et la recherche en médecine humaine (EKOH) » a pour objectif de déterminer les coûts totaux réels des études de médecine, en d'autres termes les coûts de la formation en médecine humaine (formation de base : bachelor et master) générés dans les universités et les hôpitaux universitaires. Pour ce faire, il étudie cinq universités proposant une formation complète en médecine humaine (Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich) et leurs institutions partenaires, à savoir les cinq hôpitaux universitaires (Universitätsspital Basel, Hôpital de l'Île de Berne, Hôpitaux universitaires de Genève, Centre hospitalier universitaire vaudois, Universitätsspital Zürich). En juin, l'assemblée plénière a pris connaissance par voie de correspondance des données 2020 et, après en avoir informé la CDS, les a publiées sur le site Internet de la CSHE. Ces données ont permis d'avoir une solide vue d'ensemble des divers indicateurs de coûts pour la période 2017-2020. Pour la première fois, les cinq sites avaient livré leur relevé directement au SEFRI, qui s'est ensuite chargé d'en contrôler la plausibilité et

d'exploiter les données fournies. Les données 2020 indiquent que les coûts par étudiant sont de nouveau à la hausse à Bâle et à Zurich, mais continuent à baisser sur les autres sites. Considérés de manière globale sur les cinq sites étudiés, les indicateurs de coûts 2020 affichent un fléchissement par rapport à 2019, ce qui s'explique notamment par le nombre d'étudiants, qui est lui en augmentation. À terme, il est prévu d'intégrer aux relevés EKOI les nouvelles offres de formation des universités de Fribourg, de Lucerne, de Saint-Gall et de l'Université de la Suisse italienne.

1.7 Initiative sur les soins infirmiers : mandat de swissuniversities

L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » a été acceptée en votation le 28 novembre 2021 par le peuple et les cantons. Elle demande à la Confédération et aux cantons de reconnaître les soins infirmiers comme une composante importante des soins et de les encourager afin de garantir une couverture de qualité des besoins en soins. Le 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre l'initiative le plus rapidement possible et prévu pour ce faire une procédure en deux étapes. Dans un premier temps, les dispositions du contre-projet indirect seront reprises telles quelles. En procédant de la sorte, le Conseil fédéral entend mettre en œuvre le plus rapidement possible l'offensive de formation dans le domaine des soins. Il présentera dans un deuxième temps d'autres mesures, notamment celles visant au maintien du personnel dans la profession (conditions de travail, réinsertion).

Lors de sa séance de mai 2022, le Conseil des hautes écoles a décidé de soutenir l'objectif de l'offensive de formation visant, entre autres, à augmenter avec des mesures appropriées et en fonction des besoins le nombre de diplômes de bachelor en soins infirmiers délivrés par les HES. À cette fin, il a chargé swissuniversities d'élaborer un concept pour un programme spécial correspondant dans le cadre des contributions liées à des projets au sens de l'art. 59 LEHE (durée du programme : 8 ans ; montant total : 25 millions de francs). L'augmentation du nombre de diplômes délivrés est fixée en fonction des besoins (définis par chaque canton) et de données probantes, mais aussi coordonnée avec les besoins d'augmentation en matière de diplômes dans les écoles supérieures (ES). La clarification du nombre de places de formation pratique est un élément essentiel pour déterminer les places de formation. Les cantons et les hautes écoles doivent fournir une contribution propre à hauteur de 50 %.

2 Autres thèmes et dossiers liés à la politique des hautes écoles

2.1 Accréditation

2.1.1 Renouvellement de l'accréditation institutionnelle

Dans le contexte de l'accréditation institutionnelle, le Conseil des hautes écoles a discuté lors de sa séance de février de la révision de l'ordonnance d'accréditation. Il a ensuite pris connaissance, par voie de correspondance, des résultats de la consultation menée à ce sujet. La consultation n'a fait ressortir aucune préférence marquée pour l'une ou l'autre des variantes envisagées, à savoir celle d'un « examen concentré uniquement sur les conditions essentielles de la LEHE » (variante 1) et celle d'une « procédure sélective » (variante 2). Bien que les participants aient salué l'initiative visant à simplifier la procédure d'accréditation, ils se sont montrés très critiques vis-à-vis des deux variantes proposées. Compte tenu des avis exprimés, le Conseil des hautes écoles ne s'est prononcé en faveur d'aucune des variantes. Il a néanmoins maintenu sa décision de principe, à savoir mettre en place une procédure simplifiée pour le renouvellement de l'accréditation. Une fois que les procédures d'accréditation en cours en 2022 seront terminées, le Conseil suisse d'accréditation sera chargé d'élaborer en collaboration avec l'AAQ une nouvelle proposition de simplification sur la base des expériences accumulées ces sept dernières années. Le Conseil des hautes écoles a par ailleurs discuté de la proposition de l'Union des Étudiant-e-s de Suisse consistant à ancrer dans l'ordonnance d'accréditation le principe selon lequel les membres du groupe d'experts qui sont issus du cercle des étudiants doivent être formés à la procédure. Il n'a pas estimé nécessaire de réitérer ce principe dans l'ordonnance, celui-ci figurant déjà dans le renvoi de l'art. 32 LEHE aux standards internationaux et étant déjà mis en œuvre par l'AAQ.

Se fondant sur sa décision de n'approuver aucune des deux variantes proposées, le Conseil des hautes écoles a édicté lors de sa séance de mai une modification de l'ordonnance d'accréditation afin de stipuler que le premier renouvellement de l'accréditation, qui débutera en 2022/2023, sera mené selon la procédure de l'accréditation initiale.

2.1.2 Accréditation : critères de qualification pour les enseignants des hautes écoles

En décembre 2020, le Conseil des hautes écoles avait chargé swissuniversities de lui soumettre, dans la perspective de sa séance du 20 mai 2021, une proposition sur les critères de qualification des enseignants des HEU, des HES et des HEP. Ces critères devaient tenir compte des différents profils des hautes écoles et les préciser autant que possible. En particulier, les enseignants des HES devaient justifier d'une expérience pratique ; en outre, concernant les enseignants des HEP, les règles de la CDIP sur la reconnaissance des diplômes d'enseignement devaient être prises en considération de manière appropriée. Le président du CSA avait au préalable transmis des indications pour que le CSA puisse disposer d'une base suffisamment solide pour décider, en particulier au regard des prestataires privés, de l'admission à la procédure d'accréditation et pour rejeter une demande si la situation l'exige.

Après avoir discuté de la proposition de swissuniversities lors de sa séance de février 2022, le Conseil des hautes écoles l'a approuvée par voie de correspondance. La proposition de swissuniversities contient des critères de qualification minimaux pour les enseignants des hautes écoles. Dans tous les cas, une distinction est opérée entre « professeurs », « autres enseignants » et « corps intermédiaire-collaborateurs scientifiques ». Le Conseil des hautes écoles a notamment souligné l'importance de ces critères pour l'interprétation de l'art. 30, al. 1, let. a, ch. 1, LEHE, et plus particulièrement de l'art. 4, let. f, de l'ordonnance d'accréditation LEHE [N.B. : personnel chargé d'enseignement, de recherche et de prestations de service], et chargé le CSA

de mentionner ces critères de manière appropriée dans les documents de référence en matière d'accréditation et de les publier. Le Conseil des hautes écoles a en outre décidé de publier les critères sur le site de la CSHE dans la rubrique « Recommandations et aides à l'interprétation ».

2.1.3 Renouvellement intégral du Conseil suisse d'accréditation

Conformément à la LEHE, le CSA se compose de 15 à 20 membres indépendants élus pour quatre ans. Leur mandat est renouvelable une fois. Les membres du CSA représentent notamment les hautes écoles, le monde du travail, les étudiants, le corps intermédiaire et le corps professoral. Les domaines de l'enseignement et de la recherche des hautes écoles doivent y être représentés de manière appropriée. Ce principe s'applique également à la représentation des sexes. Le CSA comprend une minorité de cinq membres au moins exerçant leur activité principale à l'étranger. Le mandat de quatre ans des membres actuels du CSA s'est terminé le 31 décembre 2022. La recherche de candidats pour l'élection au CSA a été menée en deux étapes. La présidence a d'abord sélectionné une personne pour occuper la fonction de président qui puisse être élue par la majorité des membres du Conseil des hautes écoles. Elle a ensuite, avec le concours de cette personne, élaboré à l'intention du Conseil des hautes écoles une proposition concernant la constitution du CSA pour la période 2023-2026.

Lors de sa séance de mai, le Conseil des hautes écoles a élu Markus Hodel président du CSA et 13 autres membres du CSA pour la période 2023-2026. Lors de sa séance de novembre 2023, il a en outre désigné un quinzième membre dans le cadre d'une élection complémentaire. Pour la période 2023–2026, la composition du CSA est la suivante :

- Markus Hodel (président)
- Jean-Philippe Ansermet (hautes écoles universitaires)
- Francesco Bee (étudiants)
- Katharina Boele-Woelki (activité à l'étranger)
- Xavier Bouvier (hautes écoles spécialisées)
- Carla Duss (corps intermédiaire)
- Daniela Freisler-Mühlemann (enseignante des hautes écoles)
- Maria Kelo (activité à l'étranger)
- René Lenggenhager (monde du travail)
- Christine Musselin (activité à l'étranger)
- Alberto Piatti (hautes écoles pédagogiques)
- Martine Rahier (hautes écoles universitaires)
- Gabriele Siegert (hautes écoles universitaires)
- Anita Tabacco (activité à l'étranger)
- Jean-Robert Tyran (activité à l'étranger)

La décision du Conseil des hautes écoles de réduire la composition du CSA à quinze membres pour la nouvelle période devrait offrir au CSA une plus grande flexibilité, notamment au niveau du budget. Si le CSA a besoin de membres supplémentaires dotés d'un profil spécifique, le Conseil des hautes écoles peut envisager d'élargir la composition sur demande du CSA.

2.1.4 Proposition de plusieurs cantons concernant la mise en place d'espaces de discussion autour de questions politico-stratégiques

Par courrier du 31 mars 2022, les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Lucerne, Neuchâtel, Vaud et du Tessin ont soumis au Conseil des hautes écoles les propositions suivantes :

- Dans le cadre des séances du Conseil des hautes écoles, des espaces de discussion « en comité restreint » autour de questions politico-stratégiques sont prévus, les personnes avec voix consultative au sens de l'art. 13 de la LEHE n'y étant invitées que si leur participation est requise. Ces discussions peuvent avoir lieu sous la forme de séances spéciales annuelles ou à la suite des séances ordinaires.
- Un groupe de travail composé de membres de la Conférence spécialisée et de représentants du SEFRI est créé afin de préparer ces discussions.
- L'adaptation éventuelle du règlement d'organisation de la CSHE (ROrg-CSHE) et la nécessité de prévoir également des discussions « en comité restreint » dans le cadre de la Conférence plénière sont examinées.

Les propositions ont été mises à l'ordre du jour de la séance de mai et le Conseil des hautes écoles en a discuté une première fois à titre informatif. Le secrétariat de la CSHE et la Conférence spécialisée ont analysé les propositions et la situation juridique. Mettre en place de nouveaux espaces de discussion autour de questions politico-stratégiques pour tous les membres, à l'exception des personnes avec voix consultative, comme proposé par les cantons requérants reviendrait à introduire une nouvelle forme d'assemblée et à en définir la composition. La LEHE règle d'une part sous quelle forme siège la CSHE (art. 10, al. 2 : « Elle siège en Conférence plénière ou en Conseil des hautes écoles ») et, d'autre part, sa composition, et ce, de manière exhaustive : la Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles se composent de membres (art. 11, al. 1 et art. 12, al. 1, LEHE) et de participants à voix consultative (art. 13, LEHE : « Les personnes suivantes participent aux séances de la Conférence suisse des hautes écoles avec voix consultative... »). Une « exclusion » des participants à voix consultative des séances du Conseil des hautes écoles ou de la Conférence plénière violerait les dispositions de la LEHE relatives aux formes d'assemblée de la CSHE et à leur composition. La LEHE ne laisse d'ailleurs aucune marge de manœuvre pour des dispositions d'exécution dérogatoires en la matière. D'après le secrétariat de la CSHE, l'introduction d'une nouvelle forme d'assemblée (par ex. : Conseil des hautes écoles sans participation avec voix consultative) nécessiterait une modification de la loi. La LEHE offre néanmoins différentes possibilités pour répondre à la demande des cantons concernant des espaces de discussion plus poussée au sein de la CSHE (par ex. : organisation de séances spéciales avec tous les membres et les participants, nouveaux formats de discussion, etc.).

Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a discuté de la demande des neuf cantons et, après avoir pris connaissance des résultats de l'évaluation menée par la Conférence spécialisée, décidé qu'il était possible, dans les limites du cadre juridique en vigueur, de donner suite à la demande pour davantage d'espaces de discussion en introduisant des séances plus longues (intitulées séances spéciales) et en élaborant de nouveaux formats de discussion dans le cadre des séances ordinaires de la CSHE (par ex. des ateliers). Peuvent y participer tous les membres du Conseil des hautes écoles et les participants avec voix consultative. Le Conseil des hautes écoles a en outre demandé à la Présidence de fixer ces espaces de discussion dans son

programme de travail. La première séance spéciale aura lieu lors de la séance de novembre 2023 et portera sur la structure de la CSHE (Conférence plénière et Conseil des hautes écoles), thème abordé dans le cadre de l'évaluation selon l'art. 69 LEHE.

2.1.5 Proposition de la Conférence des cantons concordataires au sens du concordat sur les hautes écoles

Peu avant la séance de novembre du Conseil des hautes écoles, la présidente de la Conférence des cantons concordataires au sens du concordat sur les hautes écoles a soumis au Conseil des hautes écoles une proposition visant à accorder un statut d'invité permanent aux cantons responsables non représentés dans le Conseil des hautes écoles. Après s'être entretenu avec les vice-présidents, le président de la CSHE a demandé à Bernhard Ehrenzeller, professeur de droit à l'Université de Saint-Gall, d'examiner la demande d'un point de vue juridique. L'avis de droit du professeur Ehrenzeller, soutenu par Astrid Epiney, rectrice de l'Université de Fribourg et Felix Uhlmann professeur de droit à l'Université de Zurich, est qu'un statut permanent d'invité est contraire à la LEHE et ne peut donc pas être accordé par le Conseil des hautes écoles. Se fondant sur cet avis d'experts, la présidence de la CSHE a décidé de ne pas soumettre la demande au vote du Conseil des hautes écoles. Lors de la séance de novembre, elle a informé ce dernier qu'elle allait, dans le cadre de sa compétence, répondre à la demande des cantons visant à obtenir davantage d'informations sur les dossiers traités par le Conseil des hautes écoles par le biais des mesures suivantes : accès à la Conférence spécialisée pour tous les cantons ; envoi à tous les cantons de la documentation destinée aux séances du Conseil des hautes écoles ; inscription des principaux dossiers du Conseil des hautes écoles à l'ordre du jour de la Conférence plénière pour discussion préalable. Par ailleurs, la structure de la CSHE fera notamment l'objet d'une discussion avec tous les cantons dans le cadre de l'analyse des résultats de l'évaluation selon l'art. 69 LEHE.

2.2 Gestion des événements exceptionnels (COVID-19/Ukraine)

En 2022, la pandémie de coronavirus a encore obligé les hautes écoles suisses à prendre d'importantes mesures pour pouvoir poursuivre leurs activités de recherche et d'enseignement dans le respect des règles imposées par la Confédération et les cantons. En février 2022, swissuniversities a informé pour la dernière fois le Conseil des hautes écoles des mesures adoptées en 2021.

À la sortie de la crise de coronavirus, les hautes écoles ont, en raison des événements survenus en Ukraine, à nouveau été confrontées à des défis majeurs. Les institutions de recherche et les hautes écoles ont abordé ces enjeux en adoptant les mesures qui s'imposaient. Lors des séances de mai et de novembre, swissuniversities a informé le Conseil des hautes écoles des multiples formes de soutien et d'accueil mises en place pour les étudiants et les chercheurs ukrainiens : exonération des taxes d'études, soutien financier au moyen d'un fonds pour cas de rigueur, financement de cours de langue, organisation de cours préparatoire ou soutien psychologique. À la fin 2022, plus de 900 étudiants et 150 chercheurs ukrainiens étaient inscrits dans les hautes écoles suisses.

2.3 Rapport « Positionnement des écoles supérieures »

Suite à diverses interventions parlementaires demandant un meilleur positionnement des écoles supérieures (ES) et de leurs diplômes (motions 18.3392 ; 18.3240 ; 20.3050), le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a lancé début 2021 le projet « Positionnement des écoles supérieures » qui

prévoit un examen global du positionnement actuel des ES au niveau national et international. En 2021, à l'issue d'une discussion approfondie en Conférence plénière, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance d'un premier rapport intermédiaire du SEFRI et l'a approuvé.

En novembre 2022, le Conseil des hautes écoles a également pris connaissance du rapport du SEFRI « Positionnement des écoles supérieures – Enseignements tirés des travaux menés en 2022 et suite du projet » et approuvé celui-ci. Le rapport expose les résultats de l'analyse menée avec les partenaires de la formation professionnelle et d'autres acteurs concernés, met en évidence les questions ouvertes et tire les conclusions pertinentes pour la suite des travaux. Il confirme le système ES et ses points forts. Il souligne néanmoins un manque de visibilité et de notoriété malgré des diplômes très attrayants. Par conséquent, il convient de prendre différentes mesures : ancrage dans la loi d'une protection de la dénomination « école supérieure », examen de nouveaux titres complémentaires, renforcement de la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles, mise en œuvre de mesures de communication et de marketing et optimisation des conditions-cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions. Pour ce qui est de la suite des travaux, le Conseil des hautes écoles a insisté sur le fait que sauf nouveaux éléments convaincants, la désignation « Professional Bachelor/Master » lui apparaissait pour l'instant problématique en raison de sa proximité avec les désignations des diplômes des hautes écoles et du risque de confusion en découlant. Il a également souligné à quel point il était important de veiller à associer de manière adéquate swissuniversities et la CSHE à la suite des travaux et des analyses.

2.4 Activités accessoires du personnel scientifique des HEU et des HES

En 2016, le Conseil des hautes écoles avait mené un débat approfondi sur le thème des activités accessoires du personnel scientifique des HEU et des HES et pris acte d'un tableau synoptique des réglementations appliquées dans les différentes HEU et HES. Comme convenu à cette occasion, le tableau synoptique devait être actualisé par swissuniversities tous les deux ans et porté à la connaissance du Conseil des hautes écoles. Lors de sa séance de février 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du troisième aperçu actualisé des réglementations appliquées dans les HEU et du deuxième aperçu des réglementations appliquées dans les HES. Ces mises à jour confirment une nouvelle fois que la question des activités accessoires est prise très au sérieux, tant par les HEU et les HES que par la Conférence des recteurs, et que les différentes réglementations sont constamment adaptées.

2.5 Droit aux contributions des HEU et des HES

En vertu de l'article 46 LEHE, le Conseil fédéral décide du droit aux contributions des hautes écoles et des autres institutions du domaine des hautes écoles. Pour ce faire, il consulte la Conférence plénière.

En 2021, Le CSA a octroyé l'accréditation institutionnelle aux universités de Berne, Lucerne et Neuchâtel en septembre puis à l'université de Zurich et à la Haute école des arts de Zurich en décembre. Les universités de Fribourg, Genève et Saint-Gall ainsi que l'Université de la Suisse italienne ont quant à elles obtenu leur accréditation en mars 2022. Suite à cela, elles ont toutes déposé leurs demandes de reconnaissance du droit aux contributions auprès du DEFR dans les délais impartis.

Après examen des différentes demandes, le DEFR/SEFRI a conclu que les hautes écoles concernées remplissaient les conditions fixées par la LEHE. Les demandes et leur appréciation ont été soumises à la Conférence plénière. Celle-ci a soutenu en deux étapes l'appréciation du SEFRI/DEFR à l'intention du Conseil fédéral : en juin par voie de correspondance et en novembre lors de sa séance.

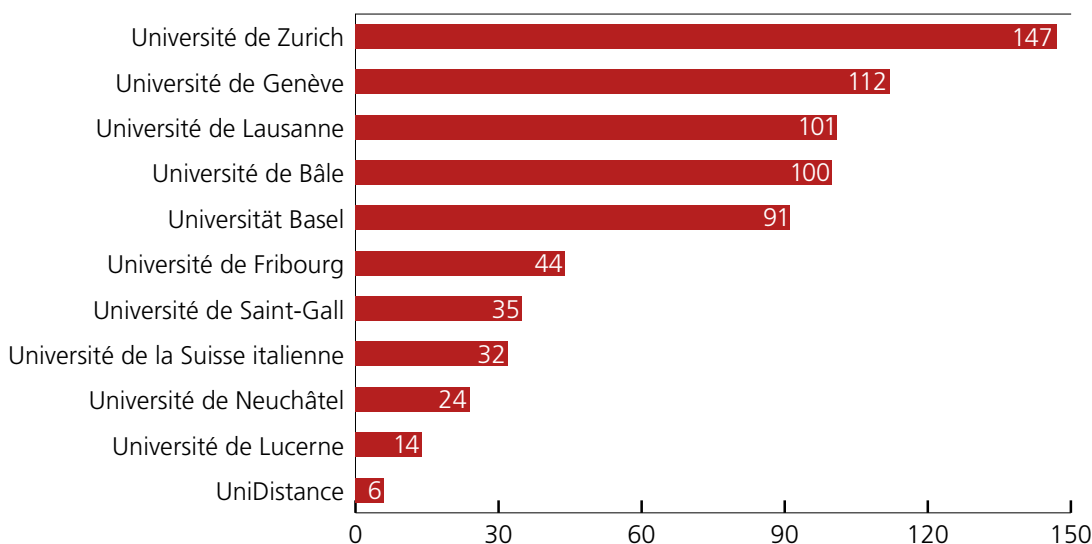
2.6 Financement actuel des hautes écoles

Le présent chapitre offre un aperçu des contributions de base, des contributions d'investissements et participations aux frais locatifs et des contributions liées à des projets allouées pendant l'année sous revue conformément à la LEHE.

2.6.1 Contributions de base en 2022

Les contributions fédérales de base aux universités cantonales et aux HES sont allouées conformément aux éléments de répartition fixés selon les spécificités du type de haute école (cf. art. 7 ss, O-LEHE). Le montant de quelque 707 millions de francs alloué en 2022 aux universités cantonales a dès lors été réparti de la manière suivante :

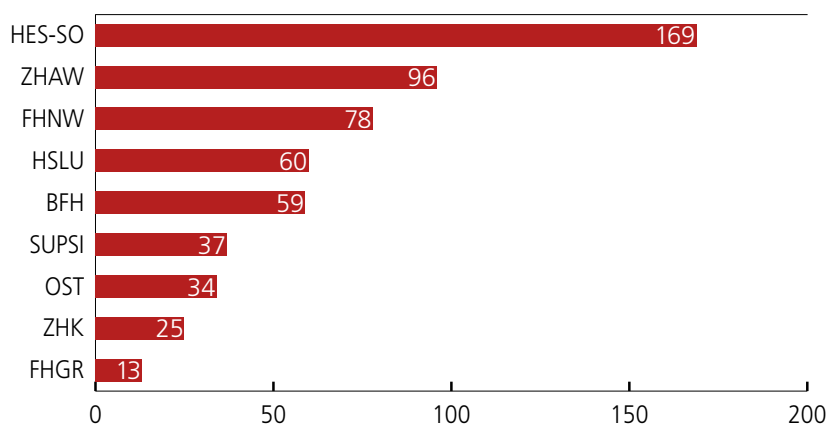
Contributions de base aux universités cantonales 2022 (en millions de francs)



Source : SEFRI, 2022

En outre, la Confédération a octroyé en 2022 des contributions fixes à d'autres institutions universitaires du domaine des hautes écoles : l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) s'est vu octroyer 18 millions de francs. Au total, les contributions de base versées en 2022 aux HES ont atteint quelque 570 millions de francs. Cette somme était répartie comme suit :

Contributions de base aux hautes écoles spécialisées 2022 (en millions de francs)



Source: SEFRI, 2022

2.6.2 Contributions d'investissements et des participations aux frais locatifs

Selon l'art. 31 O-LEHE, le SEFRI soumet les affaires suivantes à l'avis du Conseil des hautes écoles :

- a. alle a. les projets de construction d'un montant total égal ou supérieur à 10 millions de francs, au moment de l'avant-projet ; ces projets sont soumis à l'avis du Bureau des constructions des hautes écoles ;
- b. les projets qui peuvent soulever des problèmes de coordination à l'échelle nationale ou régionale.

Au cours de l'année sous revue, le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE) a préparé à l'intention du Conseil des hautes écoles cinq recommandations portant sur des constructions universitaires. Ces recommandations ont été suivies par le Conseil des hautes écoles en juillet 2022 et transmises au SEFRI. Elles concernaient les dossiers suivants :

- a. Université de Lausanne : Biopôle 6, Centre Ludwig pour la recherche sur le cancer, Épalinges
- b. Université de Berne : nouvelle construction Centre de recherche et de formation en médecine, enceinte de l'Hôpital de l'Île, Berne
- c. Université de Zurich : nouvelle construction abritant des espaces destinés au droit, aux sciences économiques et à la philologie moderne, aux services, à l'enseignement et à l'apprentissage, aux services centraux, à l'Association sportive académique de Zurich (ASVZ) et aux écoles de niveau secondaire II
- d. Université de Zurich : aménagement du locataire du bâtiment Westpark à Zurich
- e. Université de Lausanne : Biopôle Sciences de la Vie, bâtiment pour la recherche sur l'immuno-oncologie et sur la médecine de précision, Épalinges

2.6.3 Contributions liées à des projets

Lors de sa séance du 17 novembre 2022, le Conseil des hautes écoles a approuvé la tranche annuelle 2023 ainsi que, sous réserve de l'adoption du budget 2023 par les Chambres fédérales, le versement aux différents projets des contributions liées à des projets 2021-2024. À l'occasion de cette même séance, il a pris connaissance du rapport de controlling 2021 sur les projets de la période 2017-2020 ayant été prolongés et du rapport de controlling 2021 sur les projets en cours de la période 2021-2024.

Le Conseil des hautes écoles a pris connaissance, en l'approuvant de la recommandation de swissuniversities de réduire la tranche annuelle 2023 relative au projet P-11 « Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP ». Il a par ailleurs accepté la proposition de swissuniversities de réaffecter un montant du projet P-11 au financement d'un projet supplémentaire (Uni4Ukraine) du projet P-7 « Diversité, inclusion et égalité des chances dans le développement des hautes écoles ».

2.7 En bref

Stratégie de promotion à long terme de la recherche, du développement et de la production de vaccins en Suisse

Le 19^e mai 2022, le Conseil des hautes écoles a été informé que, sur la base de la note de discussion « Stratégie de promotion à long terme de la recherche, du développement et de la production de vaccins en Suisse » publiée conjointement par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le DEFR, le Conseil fédéral avait décidé le 17 décembre 2021 de confier onze mandats d'examen à l'administration fédérale, dont un portant sur le domaine des hautes écoles. Il est prévu que les deux départements soumettent au Conseil fédéral les propositions concrètes de mise en œuvre qui en découlent début 2023. Le mandat octroyé par le Conseil fédéral au SEFRI avait pour principal objectif de déterminer si, au niveau académique suisse, la formation et la formation postgrade donnaient lieu à un nombre suffisant de spécialistes à même de contribuer, dans les hautes écoles, les instituts de recherche et l'industrie, à la recherche sur les vaccins et au développement de ceux-ci. Dans ce contexte, le SEFRI a chargé econcept de recenser dans les hautes écoles suisses les activités pertinentes en matière de formation, de formation continue et de recherche. En novembre 2022, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport sur le paysage suisse de la formation en matière de vaccinologie ainsi que de l'analyse du SEFRI. Dans le même temps, il a soutenu l'orientation du SEFRI, celui-ci estimant dans sa proposition à l'intention du Conseil fédéral qu'aucune nouvelle mesure spécifique de mise en œuvre n'était nécessaire. Les résultats du relevé ont montré que dans le domaine de la vaccinologie, le paysage suisse des hautes écoles disposait d'un large panel d'acteurs et d'activités de formation et de recherche. Ils indiquent également que le nombre de diplômes décernés augmente continuellement à un rythme supérieur à la moyenne et que les hautes écoles tout comme les institutions de recherche et de santé prennent part à un grand nombre de programmes de recherche, de plateformes et de réseaux, tant en Suisse qu'à l'étranger.

CDF : rapport sur les contributions d'investissements selon la LEHE

Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a été informé que le Contrôle fédéral des finances (CDF) avait procédé auprès du SEFRI à un audit des contributions d'investissements. S'appuyant sur trois études de cas concrets, le CDF avait pour ce faire examiné le processus d'approbation des demandes, l'utilisation économique des fonds reçus par les bénéficiaires de subventions ainsi que les modalités de surveillance. L'audit montre que le SEFRI influe de manière ciblée sur la qualité de l'infrastructure des hautes écoles dès la phase de planification des projets de construction. Dans le même temps, il met aussi en évidence certains signes indiquant que la subvention est un outil d'encouragement peu efficace. De plus, les résultats des trois études de cas laissent à penser que l'absence de soutien financier de la Confédération n'aurait pas empêché les cantons de réaliser leurs projets de construction. Or, ce n'était pas l'idée de base du législateur. Le SEFRI étudie donc dans quelle mesure la grande qualité des constructions liées aux hautes écoles peut être assurée sans subvention. Le cas échéant, une adaptation des conditions de subvention est par ailleurs nécessaire pour minimiser les effets d'aubaine indésirables. Le SEFRI est disposé à se pencher de manière approfondie sur l'impact des contributions d'investissements.

Départ de la présidence du CSA

Lors de sa séance de novembre, la Conférence plénière a pris congé du président du CSA Jean-Marc Rapp ainsi que de la vice-présidente et du vice-président de cet organe, Anja Schuler et Giambattista Ravano. Tous trois ont été chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et le travail inestimable qu'ils ont fourni en faveur de l'espace suisse des hautes écoles.

Séance « extra muros » de la Conférence spécialisée

Après deux ans de pause forcée due à la pandémie de coronavirus, la traditionnelle séance « extra muros » a de nouveau eu lieu. Organisée fin juin 2022, elle s'est déroulée à Saint-Gall.

2.8 Affaires statutaires

Programmes de travail 2023

La Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles ont approuvé en novembre 2022 leur programme de travail pour l'année 2023. Parallèlement au traitement d'affaires statutaires, la Conférence plénière va notamment poursuivre le projet Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine (EKOH) et, dans ce contexte, se pencher sur les résultats du relevé de données 2021. Le Conseil des hautes écoles estime que les points forts 2023 sont notamment les suivants : fixation du montant total des coûts de référence dans l'optique du message FRI 2025-2028, poursuite des travaux sur les conditions d'admission aux hautes études spécialisées dans le domaine de la santé, adoption des recommandations sur l'appellation « universitaire » des hôpitaux participant à la recherche et à l'enseignement universitaires, étapes suivantes des travaux sur les hautes écoles spécialisées intégrant une partie pratique dans leurs filières bachelor. L'année 2023 sera en outre pour la Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles l'occasion de discuter de certaines thématiques telles que l'évaluation selon l'art. 69 LEHE.

Budgets – comptes – rapports annuels

Le Conseil des hautes écoles a adopté le 24 février 2022 les budgets 2023 de swissuniversities, du CSA et de l'AAQ destinés à l'accomplissement des tâches prévues par la LEHE. Dans le même temps, il a approuvé la contribution financière des cantons à la procédure de sélection aux études de médecine.

Le budget 2023 de swissuniversities augmente de 5,75 % par rapport à l'année précédente. Le budget 2023 du CSA revient au niveau de celui de l'année 2021. Le Conseil des hautes écoles s'est réservé le droit de l'adapter si nécessaire une fois le nouveau CSA élu et mis en place pour la période 2023-2026.

Le budget 2023 de l'AAQ est en recul de 4000 francs par rapport à l'année précédente. Quant à la contribution financière Confédération/cantons, elle chute de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

Lors de sa séance du mois de mai, le Conseil des hautes écoles a approuvé les comptes annuels 2021 de swissuniversities, du CSA et de l'AAQ relatifs à l'accomplissement des tâches prévues par la LEHE. Les fonds non utilisés résultant des comptes annuels de swissuniversities ont été remboursés pour moitié à la Confédération et pour moitié aux cantons, conformément à leur obligation de financement. Le Conseil des hautes écoles a pris connaissance des informations portant sur l'obligation d'assujettissement à la TVA de certains flux financiers de swissuniversities.

La Conférence plénière a approuvé le 19 mai 2022 les comptes annuels et le rapport annuel 2021 de la CSHE, y compris le remboursement des excédents à la Confédération et aux cantons. À l'occasion de sa séance de novembre, elle a adopté le budget 2024 de la CSHE.

Élections – programmes de travail – règlements

La séance de février du Conseil des hautes écoles a donné lieu aux élections suivantes :

Martine Rahier et Maria Kelo ont été élues nouveaux membres du CSA jusqu'à la fin de la période administrative en cours, à savoir jusqu'à la fin 2022. Elles remplacent Sarah Springman et Tia Loukkola.

Dieter Kläy, représentant de l'Union suisse des arts et métiers (usam), a été élu membre du comité permanent du monde du travail jusqu'à la fin de la période administrative en cours, à savoir jusqu'au 31 décembre 2022, succédant ainsi à Christine Davatz-Höchner.

Sylvie Bonvin-Sansonens (conseillère d'État du canton FR) a été élue membre du comité permanent pour la médecine universitaire jusqu'à la fin de la période administrative en cours, à savoir jusqu'au 31 décembre 2023, succédant ainsi à Jean-Pierre Siggen (conseiller d'État du canton FR). Le Conseil des hautes écoles a aussi pris connaissance du programme de travail 2023 du comité permanent pour la médecine universitaire.

Suite au départ de Paul Lagast du Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE), le Conseil des hautes écoles a élu pour lui succéder Catherine Jenny, représentante de l'Université de Fribourg, jusqu'à la fin de la période administrative en cours, à savoir jusqu'au 31 décembre 2022.

Lors de sa séance de mai, le Conseil des hautes écoles a élu Frédéric Borloz (conseiller d'État du canton VD) membre du comité permanent pour la médecine universitaire jusqu'à la fin de la période administrative en cours, à savoir jusqu'au 31 décembre 2023. Frédéric Borloz succède à Cesla Amarelle (conseillère d'État du canton VD).

Sur proposition des organisations concernées, le Conseil des hautes écoles a élu lors de sa séance de novembre les membres du comité permanent du monde du travail. Ont été élus pour la période administrative 2023-2026 Rudolf Minsch (economiesuisse), Gabriel Fischer (travail.suisse), Nicole Cornu (USS) et Dieter Kläy (usam).

Cette même séance de novembre a également donné lieu à l'élection des membres du BCHE pour la nouvelle période administrative de quatre ans (2023-2026). Le Conseil des hautes écoles a par la même occasion adopté la version entièrement révisée du règlement du BCHE.

Sur proposition de la Conférence des cantons concordataires au sens du Concordat sur les hautes écoles, la Conférence plénière a élu lors de sa séance de novembre Sylvie Bonvin-Sansonens (conseillère d'État du canton FR) à la fonction de vice-présidente de la CSHE (jusqu'à fin 2023) ainsi que Stefan Kölliker (conseiller d'État du canton SG) à la fonction de vice-président de la CSHE (mandat supplémentaire de deux ans jusqu'à fin 2024).

3 Finances CSHE

3.1 Comptes annuels 2022

Dépenses CSHE	Budget 2022 (CHF)	Compte 2022 (CHF)
Projets, expertises	50 000,00	4 890,00
Séances CSHE	26 000,00	20 564,45
Bureau des constructions des hautes écoles	65 500,00	27 189,75
Comités*	0	0
Groupes de travail	2 000,00	0
Conférence spécialisée	4 000,00	2 372,55
Dépenses pour prestations de tiers	8 500,00	4 586,20
Versements caisse de pension Publica	1 200,00	1 000,00
Autres charges d'exploitation	0	451,37
Total	157 200,00	61 054,32

* Le secrétariat de la CSHE assure le soutien administratif des comités.
Les coûts qui y sont liés sont pris en charge par la Confédération en vertu de l'art. 25, al. 4, ROrg-CSHE.

3.2 Compte de résultat 2022

Charges	CHF	Revenus	CHF
Dépenses totales CSHE	61 054,32	Participation Confédération	78 600,00
		Participation cantons	78 600,00
		Prélèvement sur provisions	0,00
Remboursement Confédération	48 072,84		
Remboursement cantons	48 072,84		
Total	157 200,00		157 200,00

3.3 Bilan CSHE au 31 décembre 2022

Actif	CHF	Passif	CHF
Postfinance CSHE	100 477,22	Dette envers la Confédération	48 072,84
Actifs transitoires	0,00	Dette envers les cantons	48 072,83
		Compte de régularisation passif	4 331,55
		Provisions pour projets en cours	0,00
Total actif	100 477,22	Total passif	100 477,22

3.4 Budget 2023

Dépenses CSHE	Budget 2023 (in CHF)	Budget 2022 (in CHF)	Compte 2022 (in CHF)
Projets, expertises	50 000,00	50 000,00	4 890,00
Séances CSHE	26 000,00	26 000,00	20 564,45
Bureau des constructions des hautes écoles	65 500,00	65 500,00	27 189,75
Comités*	0,00	0,00	00,0
Groupes de travail	2 000,00	2 000,00	00,0
Conférence spécialisée	4 000,00	4 000,00	2 372,55
Dépenses pour prestations de tiers	8 500,00	8 500,00	4 586,20
Versements à la caisse de pension	1 200,00	1 200,00	1 000,00
Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	451,37
Total	157 200,00	157 200,00	61 054,32

* Le secrétariat de la CSHE assure le soutien administratif des comités.

Les coûts qui y sont liés sont pris en charge par la Confédération en vertu de l'art. 25, al. 4, ROrg-CSHE.

4 Conférence suisse des hautes écoles

Les données suivantes correspondent à la situation au 31 décembre 2022. Sur le site de la CSHE (www.cshe.ch), les changements de personnel sont actualisés en permanence.

4.1 Composition

4.1.1 Présidence

Guy Parmelin, conseiller fédéral, président

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat VD, vice-présidente (jusqu'en juin 2022)

Sylvie Bonvin-Sansonens, conseillère d'Etat FR, vice-présidente (à partir de novembre 2022)

Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG, vice-président

Séances : 03.02. (séance Skype), 28.04., 24.10.2022

4.1.2 Conférence plénière

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat VD, vice-présidente (jusqu'en juin 2022)

Remo Ankli, landamman SO

Manuele Bertoli, président du Conseil d'Etat TI

Sylvie Bonvin-Sansonens, conseillère d'Etat FR, vice-présidente (à partir de novembre 2022)

Frédéric Borloz, conseiller d'Etat VD (à partir de juillet 2022)

Martial Courtet, ministre JU

Conradin Cramer, conseiller d'Etat BS

Christophe Darbellay, conseiller d'Etat VS

Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat GE

Crystel Graf, conseillère d'Etat NE

Monica Gschwind, conseillère d'Etat BL

Christine Häslar, conseillère d'Etat BE

Markus Heer, conseiller d'Etat GL

Alex Hürzeler, landamman AG

Roland Inauen, landamman AI

Beat Jörg, conseiller d'Etat UR

Monika Knill, présidente du Gouvernement TG

Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG, vice-président

Guy Parmelin, conseiller fédéral, président

Jon Domenic Parolini, conseiller d'Etat GR

Christian Schäli, conseiller d'Etat OW

Stephan Schleiss, conseiller d'Etat ZG

Res Schmid, conseiller d'Etat NW

Marcel Schwerzmann, président du Gouvernement LU

Michael Stähli, conseiller d'Etat SZ

Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH

Patrick Strasser, conseiller d'Etat SH

Alfred Stricker, conseiller d'Etat AR

Hôte

Dominique Hasler, ministre FL

Séances: 02.06. (vote par voie de correspondance), 17.11.2022

4.1.3 Conseil des hautes écoles

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat VD, vice-présidente (jusqu'en juin 2022)
Manuele Bertoli, président du Conseil d'Etat TI
Sylvie Bonvin-Sansonnens, conseillère d'Etat FR, vice-présidente (à partir de novembre 2022)
Frédéric Borloz, conseiller d'Etat VD (à partir de juillet 2022)
Conradin Cramer, conseiller d'Etat BS
Christophe Darbellay, conseiller d'Etat VS
Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat GE
Crystel Graf, conseillère d'Etat NE
Christine Häslar, conseillère d'Etat BE
Alex Hürzeler, landamman AG
Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG, vice-président
Guy Parmelin, conseiller fédéral, président
Jon Domenic Parolini, conseiller d'Etat GR
Marcel Schwerzmann, président du Gouvernement LU
Michael Stähli, conseiller d'Etat SZ
Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH

Hôte permanent sans droit de vote

Monica Gschwind, conseillère d'Etat BL

Séances: 24.02. (séance MS Teams), 19.05., 17.11.2022

4.1.4 Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles

Participants avec voix consultative (selon l'ordre de la LEHE):

Martina Hirayama, secrétaire d'Etat, SEFRI
Susanne Hardmeier, secrétaire générale de la CDIP
Michael O. Hengartner, président du Conseil des EPF
Yves Flückiger, président de swissuniversities
Luciana Vaccaro, vice-présidente de swissuniversities
Matthias Egger, président du Conseil de la recherche du FNS
André Kudelski, président d'Innosuisse
Sabine Süssstrunk, présidente du CSS
Elischa Link, UNES, représentant des étudiants (jusqu'en avril 2022)
Seraina Campell, UNES, représentante des étudiants (à partir de mai 2022)
Martina von Arx, actionuni, représentante du corps intermédiaire
Stephan Morgenthaler, swissfaculty, représentant du corps professoral
Christine Davatz-Höchner, usam, organisation des employeurs (jusqu'en mars 2022)
Dieter Kläy, usam, organisation des employeurs (à partir d'avril 2022)
Rudolf Minsch, economiesuisse, organisation des employeurs
Nicole Cornu, USS union syndicale suisse
Gabriel Fischer, Travail.Suisse, organisation des employés

4.2 Autres organes de la Conférence suisse des hautes écoles

4.2.1 Comité permanent du monde du travail

Rudolf Minsch, economiesuisse, président

Nicole Cornu, représentante de l'USS

Christine Davatz-Höchner, représentante de l'usam (jusqu'en mars 2022)

Dieter Kläy, représentant de l'usam (à partir d'avril 2022)

Gabriel Fischer, représentant de Travail.Suisse

Hôtes

Elischa Link, UNES, représentant des étudiants (jusqu'en avril 2022)

Seraina Campell, UNES, représentante des étudiants (à partir de mai 2022)

Soutien administratif:

Christina Baumann, division hautes écoles, SEFRI

Séances: 15.02., 11.05., 09.11.2022 (séances Skype)

4.2.2 Comité permanent pour la médecine universitaire

Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH, présidente

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat VD (jusqu'en juin 2022)

Manuele Bertoli, conseiller d'Etat TI

Sylvie Bonvin-Sansonens, conseillère d'Etat FR

Frédéric Borloz, Regierungsrat VD (à partir de novembre 2022)

Henri Bounameaux, président de l'ASSM

Lukas Engelberger, conseiller d'Etat BS, chef du département de la santé publique, président de la CDS

Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève, président de swissuniversities

Prof. Dr. Franco Gervasoni, swissuniversities

Bernadette Häfliger Berger, OFSP

Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG

Christian Leumann, recteur de l'Université de Berne, swissuniversities

Soutien administratif

Sonja Henrich-Barrat, division hautes écoles, SEFRI

Séance: 09.09.2022

4.2.3 Bureau des constructions des hautes écoles

Werner Vetter, président

Nicolas Christ, Bau- und Verkehrsdepartement BS (FHNW)

Marc-Henri Collomb, Accademia di architettura di Mendrisio TI (USI)

Gion Darms, Hochbauamt GR (FH GR)

Jean-Michel Deicher, Service des bâtiments NE (UNINE)

Hugo Fuhrer, Office des immeubles et des constructions BE (UNIBE)

Markus Hartmann, Dienststelle Immobilien LU (UNILU)

Andrea Hofmann, Universität St. Gallen (UNISG)

Domenico Iacobucci, Finances et logistique (SUPSI)

Beat Keller, Office des immeubles et des constructions BE (BFH)

Adrian Kramp, chargé de cours à la HES Fribourg (HES-SO)
Lorenz Kreienbühl, Bildungsdirektion ZH (UZH)
Markus Kreienbühl, Stab Strategische Immobilienplanung der Universität Basel (UNIBAS)
Melaine-Noé Laesslé, Direction générale de l'enseignement supérieur VD (UNIL)
Paul Lagast, service des bâtiments Fribourg (UNIFR)
Stephan Lanter, Office des immeubles et des constructions BE (UNIBE)
Leander Meyer, Immobilienmanagement Hochschule Luzern (HSLU)
Maria Mohl, État-major Immobilier Conseil des EPF (EPF)
Marta Perucchi, Direction de l'instruction publique et de la culture et du sport GE (UNIGE)
Ragnar Scherrer, Hochbauamt Kanton SG (OST)
Patrick Wetter, Hochbauamt, Kanton ZH (ZFH)

Membre et soutien administratif:

Urs Zemp, chef de l'unité constructions des hautes écoles, SEFRI (jusqu'à octobre 2022)
Yvonne Kuhn, cheffe de l'unité constructions des hautes écoles, SEFRI (à partir de novembre 2022)

Séances: 26.01., 20.04. (séances Skype)

Expertes et experts:

Massimo Cattaneo, architecte diplômé EPF/SIA, Balerna
Alain Fidanza, architecte diplômé EPFL/SIA, Tours, France
Maria Mohl, architecte diplômée EPF, État-major Immobilier, Conseil des EPF
Rudolf Trachsel, architecte diplômé EPF/SIA NDK, Schwerzenbach
Markus Weibel, architecte diplômé EPF/SIA, Uerikon
Werner Vetter, architecte diplômé EPF/SIA, Plamedia, MuttENZ
Maria Zurbuchen, architecte diplômée EPF/SIA, M + B Zurbuchen-Henz Sàrl, Lausanne

4.2.4 Conférence spécialisée

Cantons

Rolf Bereuter, Amt für Hochschulen SG
Kuno Blum, Amt für Mittel- und Hochschulen SZ
Ariane Bürgin, Bereich Hochschulen BS
Raffaella Castagnola-Rossini, Divisione della cultura e degli studi universitari TI
Thierry Clément, Service des formations postobligatoires et de l'orientation NE
Dorothea Christ, Hochschulamt ZH
Olivier Dinichert, Abteilung Hochschulen und Sport AG
Floriane Gasser, Service des affaires universitaires FR
Gion Lechmann, Amt für höhere Bildung GR
Jérémie Leuthold, Direction générale de l'enseignement supérieur VD (à partir de juillet 2022)
Chantal Ostorero, Direction général de l'enseignement supérieur VD (jusqu'à juin 2022)
Karin Pauleweit, Dienststelle Hochschulbildung und Kultur LU
Yves Rey, Service des hautes écoles VS
Daniel Schönmann, Office de l'enseignement supérieur BE
Ivana Vrbica, Unité des hautes écoles GE

CDIP

Andrea Kronenberg, Coordination des hautes écoles, SG CDIP

Confédération

Silvia Studinger, division Hautes écoles, SEFRI (direction)

Marco Scruzzi, division Hautes écoles, SEFRI

Isabella Brunelli, division Hautes écoles, SEFRI (procès-verbal)

Hôtes permanents

Christoph Grolimund, AAQ

Michael Käppeli, Conseil des EPF

Verena Weber, SG DEFR

Jacqueline Weber, Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion BL

Martina Weiss, SG swissuniversities

Avant les séances de la Conférence plénière, les chefs de service de tous les cantons concordataires sont invités à participer à la Conférence spécialisée («Conférence spécialisée élargie»). La liste des membres peut être consultée sur le site www.cshe.ch

Séances: 21.01. (séance MS Teams), 24.03. (séance élargie MS Teams), 01.07. (séance extra muros), 29.09.2022 (séance élargie)

4.2.5 Secrétariat CSHE

Silvia Studinger, division hautes écoles, SEFRI

Marco Scruzzi, division hautes écoles, SEFRI

Estelle Ducry, division hautes écoles, SEFRI

4.3 Représentation de la CSHE dans d'autres organes

- MEBEKO (Commission des professions médicales): Sandrine Verest-Junod, Directrice des affaires fédérales et universitaires à la DGES (élue par le Conseil des hautes écoles le 25.11.2021; mandat jusqu'au 31.12.2023)
- CIMHS (organe de décision de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée): Christian Leumann (élu par le Conseil des hautes écoles le 20.05.2021)
- Plate-forme « Avenir de la formation médicale » de l'OFSP : Sonja Henrich-Barrat, collaboratrice scientifique, division Hautes écoles SEFRI

Annexe

Contributions liées à des projets 2021-2024

Liste des programmes et tableau synoptique de leur financement (en CHF)

	Programmes et fonds	Versé en 2021	Versé en 2022	2023 selon le budget	2024 selon le budget	Total 2021–2024
P-1	Promotion de la mobilité des doctorants et poursuite du développement du 3e cycle	5 357 143	6 057 143	5 357 143	3 228 571	20 000 000
P-3	Projet de coopération de réforme des études, CuCu2021 faculté Vetsuisse – modules externes de formation pratique de qualité	190 000	170 000	165 000	165 000	690 000
P-4	Swiss Learning Health System (SLHS)	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	4 800 000
P-5A	Open Science (Phase A – 2021-2023)	3 175 000	3 475 000	2 805 000	2 345 000	11 800 000
P-5B	Open Science (Phase B – 2022-2024)	0	12 828 474	7 900 247	11 526 179	32 254 900
P-6	SUDAC 2 – swissuniversities development and cooperation network	700 000	700 000	400 000	200 000	2 000 000
P-7	Diversité, inclusion et égalité des chances dans le développement des hautes écoles	1 250 000	1 250 000	1 276 000	1 250 000	5 026 000
P-8	Renforcement des « digital skills » dans l'enseignement	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
P-9	Didactiques disciplinaires : consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	5 000 000
P-10	Continuation et élargissement du réseau national pour la promotion des études MINT-formation et formation continue des enseignants dans le domaine MINT	1 037 750	997 250	967 250	997 750	4 000 000
P-11	Programmes pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP	1 000 000	3 000 000	2 699 000	3 000 000	9 699 000
P-12	Centre suisse islam et société	518 620	558 520	457 860	465 000	2 000 000
P-13	AGE-INT – Expertise internationale de la suisse pour des « solutions innovantes pour une société vieillissante »	857 500	857 500	857 500	857 500	3 430 000
P-15	Développement durable dans les hautes écoles suisses – projets d'étudiants (U Change)	288 000	581 000	759 000	872 000	2 500 000
	Total	21 824 013	37 924 887	31 094 000	32 357 000	123 199 900
	Initiative sur les soins infirmiers	0	2 000 000	3 000 000	4 000 000	9 000 000

Liste des abréviations

AAQ	Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité
AMS	Test d'aptitudes aux études de médecine en Suisse
ASSM	Académie Suisse des Sciences Médicales
BCHE	Bureau des constructions des hautes écoles
BFH	Berner Fachhochschule/Haute école spécialisée bernoise
CDIP	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
ChF	Chancellerie fédérale
CIMHS	Organe décisionnel de la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée
CSA	Conseil suisse d'accréditation
CSHE	Conférence suisse des hautes écoles
CSS	Conseil suisse de la science
CTD	Centre pour le développement de tests et le diagnostic de l'Université de Fribourg
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
EKOH	Relevé des coûts pour la formation universitaire et la recherche en médecine humaine
FHGR	Fachhochschule Graubünden
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FRI	Formation, recherche et innovation
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
HEU	Haute école universitaire
HSLU	Hochschule Luzern
LEHE	Loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.20)
LPSan	Loi fédérale 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (RS 811.21)
MEBEKO	Commission des professions médicales
MINT	Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
O-LEHE	Ordonnance du 23 novembre 2016 relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.201)
OST	Ostschweizer Fachhochschule
PiBS	Filière d'études bachelor intégrant une partie pratique
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
swissuniversities	Conférence des recteurs des hautes écoles suisses
TIC	Technologies de l'information et de la communication
USS	Union syndicale suisse

usam	Union suisse des arts et métiers
Vetsuisse	Faculté de médecine vétérinaire
ZHAW	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften
ZHdK	Zürcher Hochschule der Künste

Contact

Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne
Tél. +41 58 462 96 96, shk-cshe@sbfi.admin.ch

